



Digne-les-Bains, le 16 mars 2016

**Appel à projets 2016 pour bénéficier  
des aides à la modernisation des exploitations agricoles**

Des dispositifs d'aides à la modernisation des exploitations agricoles ont été mis en place dans le cadre de la programmation du développement rural pour la période 2014-2020. Cette programmation regroupe des fonds en provenance du Ministère de l'Agriculture, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau et de l'Union Européenne.

L'appel à candidatures au titre de l'année 2016 est lancé afin de favoriser les projets de modernisation des exploitations agricoles.

**Pour bénéficier des aides à l'investissement, les dossiers doivent être retirés puis déposés auprès de la Direction Départementale des Territoires au plus tard :**

- **Le 22 avril 2016 pour le premier comité de programmation régional**
- **Le 30 juin 2016 pour le deuxième comité de programmation**

Les dossiers peuvent également être téléchargés sur le site de la Région PACA :  
<http://europe.regionpaca.fr/jai-un-projet/>

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à :

- Catherine SECHET au 04.92.30.20.73
- Laure GUILLIERME au 04 92 30 20 70

Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence Avenue  
Demontzey  
CS 10211  
04002 Digne-les-Bains Cedex.

**Description des trois dispositifs d'aide à la modernisation des exploitations agricoles :**

**1) Investissements dans les exploitations d'élevage**

Les investissements suivants sont éligibles à cet appel à projet :

- 1) les constructions neuves, rénovation, modernisation ou extension de bâtiments,
- 2) les matériels et équipements permettant d'améliorer :
  - l'autonomie alimentaire du cheptel
  - le bien-être animal
  - la sécurité et le confort des personnes
  - la gestion des effluents
  - les investissements liés au respect des normes nouvellement introduites.
- 3) les ateliers de transformation à la ferme des produits issus de l'activité des exploitations de la filière animale

**Pour les CUMA exclusivement :** matériels agricoles spécifiques aux zones de montagne

**2) Investissements dans les exploitations des filières végétales**

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAÉ) répond à un besoin avéré d'accompagner spécifiquement les efforts des exploitants agricoles du secteur végétal en matière de préservation de l'environnement.

La mesure vise à soutenir la réalisation d'investissements répondant à cinq enjeux majeurs :

- la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires,
- la réduction des pollutions par les fertilisants,
- la réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau,
- la lutte contre l'érosion,
- la réduction de la pollution par élimination et valorisation des déchets.

Ce sont par exemple, l'acquisition de matériel spécifique pour la maîtrise de la fertilisation, de l'enherbement, de l'irrigation, l'aménagement d'aires de lavage et de remplissage des pulvérisateurs.

**3) Investissements dans la performance énergétique des exploitations agricoles**

La mesure vise à soutenir des investissements liés aux économies d'énergie ainsi qu'à la production d'énergie renouvelable dans les exploitations, en vue d'améliorer leur compétitivité à travers la performance énergétique. Cette mesure implique la réalisation d'un diagnostic énergétique préalable. Elle finance la construction ou la rénovation de biens immeubles permettant des économies d'énergie dès lors que ces investissements ne bénéficient pas du crédit d'impôt accordé pour les usages non professionnels : séchage en grange ou isolation des locaux.